



Conseil d'Administration Séance du 1^{er} juillet 2009

Le poids de la crise et le « vent du boulet »

Le CA du 1^{er} juillet 2009 est dans la même veine que celui du 12 mars 2009, sur fond de crise économique. Un déficit de 106 M€ est prévu et il faut ajuster les comptes. Une fois de plus, les personnels vont payer la note, alors que nos partenaires se désengagent. Les COFOR refuseront de participer à tout vote au cours de ce Conseil, réclamant tour à tour, plus d'aide de l'Etat, l'arrêt de la baisse des effectifs, un nouveau mode de financement de gestion de la forêt communale, et proposant aussi de changer la loi.

Il devient évident que l'Office ne sortira pas indemne de cette crise, s'il en sort.

Décision modificative – budget 2009

Depuis le vote du budget primitif 2009, la conjoncture générale s'est fortement dégradée : les prévisions de chiffre d'affaires bois ainsi que celles portant sur les activités concurrentielles doivent être profondément révisées et conduisent à des diminutions de recettes de 106 M€ par rapport au budget primitif.

Le DG propose donc une décision modificative, en vue de redresser le budget 2009 et de le ramener à l'équilibre par une réduction de charges et une reprise de provision à hauteur de 103 M€

Qui va payer ?

La réprévision budgétaire en quelques chiffres

Baisse des Recettes

Bois	-55 M€
Activités concurrentielles	-51 M€
pour un total de	- 106 M€

Réduction des charges (32.4m€)

Achats et charges externes	- 18.6 m€
<i>Dont Travaux forestiers</i>	- 15 m€
Masse salariale	-13.8 m€
<i>Gel des remplacements</i>	-5.5 m€
<i>GVT</i>	-1.8 m€
<i>Différé de passage des TO</i>	-1 M€
<i>Aides aux mutuelles</i>	-1.7 m€
<i>Restructurations</i>	-3 m€
<i>Autres emplois</i>	-0.8 m€

Aide de l'Etat (32.4m€)

Remboursement taxes foncières 2007	13.4 m€
Subvention exceptionnelle (pensions civiles)	19 m€

Reprise sur les provisions ONF (38.2 m€)

Reprise sur provision	21.2 m€
Non dotation provision 2009	17 m€

Total des réductions de charges 103 m€

Les personnels font les frais de la crise

La présentation de l'aide de l'Etat est un leurre, car en fait, les taxes foncières 2007, que l'Office n'avait pas à payer, étaient dues, de toute façon. Il ne reste donc que 19 M€, dont il faut déduire 10 M€ pour l'alimentation du fonds d'investissement stratégique annoncé par le Président de la République. Restent en final 9 M€, qui ne sont qu'une diminution de la charge supplémentaire demandée à l'Office au titre des pensions civiles.

Qui paie la crise ? Ce sont évidemment les personnels puisque la diminution de la masse salariale de 13,4 M€ est pour sa part bien réelle (*elle représente l'équivalent d'environ 270 ETP*).

Le DG a confirmé le gel de tout recrutement pour toute l'année 2009, rappelez-vous, il y a peu, cela ne devait durer que 6 mois !

Le SNPA s'est élevé, ainsi que les autres représentants des personnels, contre ce lourd tribut demandé aux personnels, qui vient après d'autres efforts très importants supportés à travers les restructurations, la baisse des effectifs, l'augmentation des charges de travail, la baisse de l'enveloppe des rémunérations accessoires.

Cette fois, la barque est pleine et nous sommes à un point de rupture, c'est le message passé par tous les représentants du Personnel.

Les COFOR se retirent du jeu

Les COFOR, aussi, ont perçu le message, clairement, et la déclaration du Président MONIN, au nom des communes forestières, en dit long sur le climat de mésentente qui règne à l'heure actuelle entre la Direction Générale, les Tutelles et la FNCOFOR.

La FNCOFOR s'insurge (*enfin*) contre les baisses d'effectif et elle a bien compris, que l'augmentation des charges de pension civile, ou les mesures RGPP, impactent bien l'emploi en forêt communale soumise et que le compte y est de moins en moins.

Les communes forestières réclament une véritable compensation des pertes dues à la crise, qu'elles chiffrent à 40 M€ pour 2008 et au moins autant pour 2009. La posture est nette : soit l'Etat compense, c'est le rôle du versement compensateur au travers du régime forestier, soit il faut changer la loi.

Pour les COFOR, le contrat de plan 2007-2011 est caduc, il n'est plus respecté par l'Etat et en signe de protestation, elles annoncent qu'elles ne prendront part à aucun vote au cours de ce Conseil.

La FNB (*nos acheteurs*) par la voix et le parlé vrai de son Président, M. Denormandie, rappelle qu'il faut encore passer la crise, et que les acheteurs sont exsangues de trésorerie. Ils n'achèteront guère de bois à l'automne et il juge le nouveau prévisionnel de recettes bois (170 M€) encore très élevé... le résultat pourrait être pire.

Peu de soutien donc, et même une franche opposition lorsque l'Office s'engage sur le chemin de prises de participations dans des entreprises privées de fabrication de bois bûches ou de pellets. La FNB a saisi le Conseil supérieur de la Concurrence, et le président Denormandie prédit qu'il aura gain de cause, face au mélange des genres dans lequel se place l'Office, à travers sa filiale ONF ENERGIE, notamment.

Décidément, le DG et la Présidente Anne LHERITIER sont malmenés, qui voient les COFOR revenir sans cesse à la charge pour réclamer un Conseil d'Administration extraordinaire pour redéfinir le rôle et la place de l'Office dans la filière bois. Pour la FNB, très amie avec les COFOR, au cours de ce Conseil, il est clair que l'Etablissement doit se recentrer, durant cette crise, sur son cœur de métier.

Le DG est aux antipodes, lorsqu'il présente ses intentions de prises de participations dans le secteur concurrentiel privé, rappelle le discours du Président

de la République, qui prévoit (*impose*) que l'Office apporte, dès à présent, 10 M€ dans un fonds d'investissement stratégique pour la filière bois, ou qu'il propose des mandats de gestion aux propriétaires forestiers privés pour exploiter une ressource en bois, délaissée jusqu'alors.

Seules les Tutelles saluent le courage et l'engagement du Directeur Général, dernier appui tangible, au milieu de ce concert de discordances et tentent (*vainement*) de convaincre que l'aide de l'Etat est considérable en ces temps de disette, et que le contrat Etat-Office n'est pas caduc, tout au plus il est adapté...

Les maisons forestières : le bouquet du bouquet !

Pas de négociation possible, cette affaire découle de la politique gouvernementale en matière de gestion de l'immobilier de l'Etat

L'Office dispose de l'un des plus grands parcs immobiliers de l'Etat. Pour les tutelles, il s'agit d'une démarche emblématique, que de proposer à l'Office, sous prétexte d'une meilleure visibilité de son parc immobilier utilisé, de signer avec lui un bail emphytéotique de 50 ans, ce qui permet, au passage d'optimiser aussi les biens de l'Etat.

Et comment ! Car l'addition est plus que salée : l'Office, qui ne sera jamais propriétaire de ce parc immobilier, va devoir payer une soulte (appelée pudiquement « bouquet ») de 50 m€ (répartis sur 5 ans) puis, à partir de la 6^{ème} année, un loyer de 7.5 M€ annuel, pour l'usufruit de ce patrimoine immobilier, qu'il entretient, à ses frais, depuis des années.

Le Président Denormandie (*encore lui*) interpelle cette fois les Tutelles : « *c'est l'Etat qui fait une très bonne affaire, car c'était plutôt à lui de payer une soulte à l'Office ...* » Et de conclure en faisant remarquer que l'Etat reprend finalement d'une main, la subvention d'équilibre qu'il a donné de l'autre.

En effet, la première tranche du bouquet est tout pile de 9M€.

Il faut bien payer !!

Alors comment financer tout cela, car les provisions et les reprises de provision n'y suffisent plus. De plus, l'Office a également d'importants problèmes de trésorerie. C'est donc l'emprunt qu'il faut contracter, pour 160 M€, qui ne couvriront d'ailleurs que partiellement le besoin en trésorerie de fin d'année.

Et les offres sont peu nombreuses, une seule banque (*le crédit Agricole*) a répondu valablement au marché. Décidément les temps sont durs !

Un mélange des genres

Alors que faut-il retenir, cette fois encore, de cette houleuse séance du Conseil d'Administration ?

Je dirais tout d'abord le mélange des genres : tout le monde lorgne sur le terrain de l'autre.

Sous des dehors d'attachement à l'Office National des Forêts, on savonne la planche à toute occasion.

Les COFOR reculent, cela devient trop hasardeux, et les propos du Président MONIN, qui prétend ne pas pouvoir retourner vers ses mandants, s'il n'a pas d'autres annonces à leur faire que ce piteux plan de sauvetage, est en soi un aveu de désaveu. Ou bien une opération de « plombage » de l'opérateur traditionnel ONF, qui semble en exaspérer plus d'un, dans les rangs des communes forestières. Bref un mélange des genres : on prône l'attachement et on lâche dans le même temps...

La FNB, sans désavouer complètement le DG, au moins au travers de ses votes, (*car elle, vote encore*) n'en est pas moins acerbe dans ses interventions, dont certains sonnent, là encore, comme un désaveu de la « gouvernance » du DG.

Et pas question d'admettre que l'Office puisse intervenir sur ses plates-bandes, à travers des filiales (*qui pourraient être dumpées par la maison mère*). La FNB s'insurge, interroge et crie au mélange des genres.

Seules les Tutelles, « droites dans leurs bottes », soutiennent encore le DG, qui lui-même, semble rêver, dans un mélange des genres, à un expansionnisme privé à travers le bois énergie, par exemple, alors même, ou peut-être parce que le service public n'intéresse plus personne...

En conclusion, on n'a pas beaucoup parlé de l'Etablissement public et du service public forestier, sinon pour le remettre en cause, sur la forme et sur le fond.

Demander, comme le fait, la FNCOFOR, une étude, agence par agence, de l'utilisation du versement compensateur, n'a pas d'autre souci que d'essayer de maintenir l'équilibre financier des communes forestières (*notamment les plus riches, car les plus touchées et les plus influentes*), quitte à changer la loi et tout remettre en cause.

La machine ONF ne « crache » plus assez de profits, faut-il en changer ?

Comment les COFOR ne voient-elles pas qu'une telle demande, porte aussi, en filigrane, le risque de voir reconsidéré « un versement compensateur », parfois plus que compensatoire ?

L'Etat, enfin, qui se désengage, (*pardon, c'est vraiment un lieu commun*) et qui ne renonce à aucune des charges nouvelles qu'il fait peser, mois après mois, sur l'Office National des Forêts.

Alors le DG était bien seul, face à tant d'adversités, et finalement, ce qui est peut-être le plus admirable, c'est son stoïcissime et une forme certaine de courage, devant tant d'épreuves et de vents contraires.

Mais que peut-il faire encore pour tenir, prisonnier de logiques libérales, où seuls les chiffres parlent ?

Il avait été le DG du redressement de l'Office, taillant à grands coups de « sabre » dans la masse salariale (*1500 ETP en quelques années seulement*) et voilà que cette « foutue » crise réduit tout à néant !

Aurait-il conscience, lui aussi, que le point de rupture est proche, rupture des équilibres internes, rupture avec les personnels qui ne comprennent plus, avec les partenaires traditionnels qui ne veulent plus comprendre, avec les Tutelles qui ont bien compris comment on « saborde » un service public ?

Il ne l'a pas dit, défendant son plan de sauvetage, tout en reconnaissant, tout de même, les efforts importants demandés encore aux personnels.

Mais je pense qu'il a senti, comme moi, le « vent du boulet ».

Gilles Mailley
Administrateur SNPA FO

Résolutions et résultats des votes

Décision modificative au budget primitif pour 2009

Pour : 17 - Contre : 1 (CGT Fonctionnaires)

Abstentions : 4 (SNPA FO – SNUPFEN Solidaires – SNAF UNSA – FNB)

Les COFOR ont refusé de participer au vote (6 voix)

Marchés emprunts

Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 2 (CGT Fonctionnaires et ouvriers)

Les COFOR ont refusé de participer au vote (6 voix)

Réseau de communication informatique

Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 3 (SNPA FO, CGT Fonctionnaires et Ouvriers)

Les COFOR ont refusé de participer au vote (6 voix)

ONF Participations

Bois énergie

Contre : 4 (SNPA FO, CGT, SNUPFEN Solidaires, CGT ouvriers - Abstentions : 3 (CGC, SNAF UNSA, CFDT ouvriers) – Pour : 15

Les COFOR ont refusé de participer au vote (6 voix).

EO2

Contre : 8 (tous les représentants des personnels + FNB) - Abstentions : 2 – Pour : 13

Les COFOR ont refusé de participer au vote pour 5 voix seulement cette fois.

Reprise par l'ONF des maisons forestières domaniales : convention cadre

Contre : 5 (SNPA FO, SNAF UNSA, SNUPFEN Solidaires, CGC, CGT) - Absentions : 2 (CGT et CFDT ouvriers forestiers) - Pour : 15

Les COFOR ont refusé de participer au vote (6 voix).